



APPEL À PROJETS

« Coordination de la fête de la science 2025 » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Clôture de l'appel le 4 novembre 2024 à 17h

Pour qui ?

Pour toute structure dont l'action s'inscrit dans le champ du dialogue entre sciences, recherche et société.

Pour quoi ?

Dans l'objectif d'assurer la coordination régionale de la Fête de la science en lien avec la thématique de l'année en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Durée du projet

Il s'agit d'un appel à projet annuel, le projet a vocation à être entièrement réalisé lorsqu'il se termine.

Comment candidater ?

La participation à l'appel à projets s'effectue de façon dématérialisée par mail, à l'adresse suivante :
rech.innov.draesri@region-academique-paca.fr

Le dossier de candidature devra comporter

Pour les associations ou entreprises :

- le cerfa 12156*06 dûment rempli, un RIB et un avis SIRENE de moins de 3 mois, ainsi que le descriptif scientifique du projet.

Pour les autres structures :

- un courrier de candidature à adresser au Délégué Régional Académique à la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRARI PACA), indiquant le montant du financement nécessaire au projet ;
- le descriptif scientifique du projet explicitant les objectifs attendus ;
- le budget prévisionnel 2025 de la structure, équilibré en dépenses et en recettes et faisant apparaître le financement pour la réalisation du projet ;
- le budget prévisionnel du projet détaillant le coût de l'opération par nature de dépenses, équilibré en dépenses et en recettes ;
- les renseignements administratifs relatifs à la structure (nom/raison sociale/ personne chargée du projet / n° siret) ;
- un RIB et un avis SIRENE de moins de 3 mois.

Éligibilité

Toutes les structures candidates doivent fournir un bilan de l'année 2023, comprenant un rapport d'activité et les comptes annuels, même si aucune activité n'a été financée par le MESR.

Les structures candidates doivent apporter les preuves qu'elles sont en mesure d'organiser des événements de grande envergure.



RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préambule

Promouvoir le dialogue entre sciences, recherche et société suppose de favoriser le partage d'une culture scientifique commune afin de permettre à tout citoyen d'appréhender les enjeux du monde contemporain et d'y participer. La diffusion de la démarche scientifique et la structuration des relations entre science et société font pleinement partie des missions de l'État et de ses établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI).

Organisée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis 1991, la Fête de la science se déroule tous les ans aux mois d'octobre et de novembre. Cet événement incontournable de culture scientifique propose dix jours de manifestations gratuites en France métropolitaine, outre-mer et à l'international.

Des milliers d'acteurs scientifiques, culturels et pédagogiques se réunissent pour partager avec les publics leur enthousiasme pour les sciences, les techniques et les innovations. De multiples formats de médiation permettent de faire vivre les sciences à tous les publics dans une approche ludique et festive : expériences, conférences, festivals, visites de lieux, cafés des sciences, spectacles vivants...

Orientations générales

La fête de la science poursuit les objectifs suivants :

- **Partager la démarche scientifique** avec tous les publics **et favoriser la compréhension et la visibilité de toutes les sciences** au sein de l'espace public ;
- **Encourager le débat et les échanges entre scientifiques, décideurs et citoyens**, notamment sur les aspects scientifiques des grands enjeux de société ainsi que sur les innovations technologiques à fort impact ;
- **Favoriser la participation citoyenne**, notamment par des dispositifs de recherche participative ;
- **Faire découvrir et valoriser les disciplines, filières et métiers scientifiques et techniques auprès des publics scolaires**, et notamment des jeunes filles.

Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projet consiste à assurer la **coordination régionale** de la Fête de la science en PACA. Les principales missions qui seront confiées à la structure coordinatrice sont détaillées ci-dessous.

La coordination régionale assure le lien avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), la coordination nationale de la Fête de la Science, la Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, le service innovation, recherche et enseignement supérieur de la région Sud Provence, Alpes, Côte d'Azur (SIREs) et les 6 coordinations départementales de la Fête de la Science. Elle participe aux réunions nationales et aux groupes de travail constitués, relaie les dynamiques et partenariats engagés, fait remonter les informations régionales au ministère et à la Région Académique ainsi que le bilan régional de la manifestation.

Elle organise les réunions du comité de pilotage régional en partenariat avec la Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et le SIREs :

- une réunion de lancement de la Fête de la Science en février autour d'un temps d'échange et de réflexion sur les projets à initier pour l'édition à venir et sa thématique ;



RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Un comité de pré-labellisation qui examine et valide les projets début juin, composé de la coordination régionale, des coordinations départementales, de la Région Académique et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et d'un comité scientifique. Ce comité peut proposer des améliorations sur les contenus et / ou ressources ;
- Un temps de présentation des projets labellisés mi-juin à l'ensemble des acteurs ;
- Une réunion régionale de bilan courant décembre.

En outre, la coordination régionale anime et pilote le comité technique d'organisation (CTO), composé des coordinations départementales en charge du développement stratégique et de l'organisation de la Fête de la Science sur le territoire. Le CTO se réunit tous les mois pour évoquer différents points techniques, de communication ou liés à la programmation.

Un représentant de la structure coordinatrice doit se rendre disponible au quotidien pour chaque coordination départementale, notamment pour des rendez-vous locaux à enjeux.

La structure met à disposition et assure la production de supports ou de notices mutualisées, transmet les informations régionales relatives aux supports de communication du ministère et communique son bilan régional de la manifestation. De même, elle organise, en lien avec les coordinations départementales, la communication avec les médias pour mettre en lumière les actions de la Fête de la Science.

Après validation de la Région Académique, elle s'occupe également de défrayer les acteurs avec qui elle collabore dans le cadre des préparations ou des interventions relatives à la Fête de la science. Ces défraiements sont soumis à l'accord du délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI PACA).

Enfin, elle prépare une évaluation de l'impact des actions à l'issue de l'événement.

Modalités de l'appel à projets

Le financement prévisionnel est fixé à 66 000€, sous réserve de disponibilité des crédits.

Le porteur de projet sélectionné sera destinataire d'un arrêté ou d'une convention attributive de subvention.



Modalités de sélection des dossiers

La complétude et la régularité des dossiers seront vérifiées par la Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (DRAESRI) en lien avec le DRARI PACA. Les projets déposés seront ensuite évalués, selon les critères définis ci-dessous, par une commission de sélection composée d'un membre de la DRAESRI, du DRARI PACA ou d'un de ses adjoints, ainsi que d'un membre du service innovation, recherche et enseignement supérieur de la région Sud Provence, Alpes, Côte d'Azur.

1. Éligibilité

Pour être éligibles, les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- 1/ faire la preuve que leur objet est d'œuvrer au développement du dialogue entre sciences et société
- 2/ être en mesure d'organiser des événements de grande envergure
- 3/ disposer d'un réseau de partenaires scientifiques ou d'associations intervenant dans la médiation scientifique

2. Évaluation des dossiers

2.1 Qualité scientifique, pertinence du projet et moyens humains

(1/3 de la note)

- Clarté des objectifs et pertinence de la démarche ;
- Méthodologie du projet, dont son originalité ;
- Compétence, expertise et implication des parties prenantes ;

2.2 Organisation, budget,

(1/3 de la note)

- Planification des actions (indiquer les dates de début et de fin de projet, les étapes éventuelles) ;
- **Budget détaillé et argumenté : les dépenses seront justifiées et le budget devra être correctement calibré et équilibré pour le projet** : un budget surévalué sera considéré comme mal préparé et pourra entraîner l'élimination du projet ;
- Qualité de la démarche de coordination envisagée.

2.3 Objectifs et impacts (qualité de la démarche de définition et d'évaluation)

(1/3 de la note)

- Identifier les impacts envisagés : définition et suivis d'indicateurs
- Indiquer les publics ciblés par le projet (scolaires, adolescents, étudiants, grand public, jeunes filles, femmes, décideurs, secteur privé, quartiers prioritaires de la ville, etc) et les démarches pour les atteindre ;
- Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation : indicateurs et bilan prévisionnel d'impact ;
- Impact scientifique, économique, culturel, social ;
- Qualité de la démarche d'évaluation.



RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Règlement financier relatif aux modalités d'attribution de l'aide allouée

Pour être admissibles, les dépenses doivent être justifiées, en lien avec le projet et limitées à sa durée. Le financement demandé ne peut pas dépasser 70% du montant global du projet. Un cofinancement ou autofinancement est donc nécessaire.

La durée d'exécution du projet ne peut pas dépasser l'année civile ; les crédits alloués devront obligatoirement être consommés avant le 31 décembre 2025.

Le financement sera versé par la DRAESRI PACA, sur justificatifs, après service fait.

Procédure de dépôt de la demande

► **Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera considéré comme irrecevable.** Le candidat s'engage à fournir toute information ou document complémentaire utile à l'instruction. Le dépôt du dossier de candidature se fait à la Direction Régionale Académique à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (DRAESRI) à l'adresse mail suivant : rech.innov.draesri@region-academie-paca.fr.

En cas de questions, vous pouvez contacter la DRAESRI à l'adresse mail suivante : rech.innov.draesri@region-academie-paca.fr.



Obligations des bénéficiaires

En contrepartie du soutien financier, sont fixées les obligations suivantes :

- **Apposition de la charte graphique du ministère** sur tout document d'information et de communication et de la mention « Projet soutenu par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche » ;
- **Information de la Région Académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du MESR avant toute cérémonie officielle** de lancement ou de clôture des projets permettant la participation et l'intervention orale de ses représentants ; le **DRARI PACA doit être informé des communications et publications** portant sur la fête de la science ;
- **Participation active du porteur de projet aux opérations de communication ou de suivi de projets** organisés par le ministère ;
- **Remise des éléments de justification du service fait suivants** – à adresser **par email** à la DRAESRI dans un délai de **trois mois** après la date de fin du projet :
 - **Un compte-rendu de fin de projet**, comportant :
 - Photos / Visuels symbolisant les actions mises en place (en haute définition, en format JPEG, PNG ou PDF, avec les droits de diffusion et mention des éventuels crédits)
 - Courts textes pour décrire le projet, ses objectifs, sa mise en place, ...
 - Des chiffres & informations clés (retour sur les objectifs, les indicateurs, le chemin d'impact)
 - Exemplaires ou copies d'écran des supports de communication print et web intégrant le logotype et la mention du soutien du ministère
 - **Des éléments de justification financière** :
 - **le budget annuel global réalisé** de la structure visé le cas échéant par le commissaire aux comptes ou l'expert-comptable
 - **un relevé final de dépenses** récapitulant l'ensemble des coûts/dépenses admissibles réalisés pour le projet sur sa durée totale, produit et certifié par l'organisme bénéficiaire, signé par son représentant légal et visé le cas échéant par l'expert-comptable ; pour les dépenses d'équipement et de prestations de service, la présentation d'une liste détaillant la nature des matériels et des prestations, le nom du fournisseur, le montant et les références des factures
 - **le budget de l'action financée** accompagné d'un **rapport financier**

En l'absence de transmission à la DRAESRI des documents pré cités, celle-ci pourra procéder au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Calendrier prévisionnel

Publication de l'appel à projets	Semaine 39
Date limite de dépôt des dossiers	4 novembre 2024 17h
Instruction des dossiers	Novembre 2024
Date indicative de la commission de sélection	2 décembre 2024
Date indicative d'annonce des résultats	16 décembre 2024

CONTACT : Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets, vous pouvez écrire à
rech.innov.draesri@region-academique-paca.fr